LE SIGNALEUR SUR LES COURSES CYCLISTES

SA TENUE:



A proscrire:



1° La tenue des signaleurs

Les signaleurs sont identifiables à leur tenue définie à l'article A. 331-39 du code du sport (dans sa version issue de l'arrêté du 3 mai 2012 susvisé).

Les signaleurs doivent porter le gilet de haute visibilité, mentionné à l'article R. 416-19 du code de la route, de couleur jaune. Les fédérations sportives délégataires et les organisateurs de manifestations sportives peuvent notamment faire figurer sur ces gilets la mention « *course* » clairement visible, accompagnée éventuellement d'une mention relative à leur identification, voire de publicités.

Pour info: le mention « SECURITE » seul est réservé aux professionnels de la sécurité, possédant une carte professionnelle. – a savoir que cette tenue n'est pas prévue par l'article A. 331-39 du code du sport, ni par la CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE N° 43160 INTA1801862J/ du 13 mars 2018 relative .Instruction interministérielle portant simplification réglementaire de l'organisation des épreuves sportives et clarification des conditions d'indemnisation des services d'ordre.

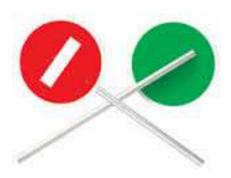
(http://circulaires.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=43160)



SES OUTILS INDISPENSABLES:

1 - Obligatoire:

Le panneau k10



a) Lorsqu'ils sont situés à un point fixe, les signaleurs doivent utiliser des piquets mobiles à deux faces, modèle K10 réglementaire (un par signaleur), prévus à l'article A 331-40 du code du sport. Ces piquets, qui sont déjà utilisés par les personnels des chantiers mobiles routiers, comportent une face rouge et une face verte et permettent donc aux usagers de savoir si la route est libre ou non.

L'arrété prefectoral



Les signaleurs devront en outre, le cas échéant, être à même de produire, dans de brefs délais, une copie de l'arrêté d'autorisation de la manifestation sportive. N'est plus mentionné dans l'instruction interministérériel n° 43160 du 13 mars 2018. (Mais très utile de l'avoir au vue de certains automobilistes récalcitrants.)

2 - En supplement et fortement recommandé

- Sifflet
- Papier et crayon
- Carte de la région
- Parcours de la course et horaire de passage
- Drapeau jaune si besoin.





Matériel mis en place par l'organisateur, et obligatoire:

la barriere K2 (suivant les endroits difficiles à protéger)



La signalisation de la course aux autres usagers, venant en sens inverse. (et oui, cela est prévu dans les règlements de FFC, tout organisateur doit prévenir du passage d'une course cycliste par moyen d'affichage, presse, ect)





Que faire quand on est SIGNALEURS:

Le signaleur est un bénévole possédant le permis de conduire et avoir 18 ans, il est investi d'un responsabilité importante.

- Etre en place 30 mn à 15 mn avant le départ de la course, ou le passage prévu de celle-ci.

1 – Protéger la course

Le signaleur a le droit d'arrêter les usagers de la route voulant entrer sur le circuit, 5 à 10 mn avant le passage de la course. Il utilise le panneau K 10

- (Ne pas confondre entrer sur le circuit et être déjà sur le circuit)

A partir de ce moment, la courtoisie est de rigueur, être toujours fair-play envers les automobilistes. Le signaleur prévient, il n'a pas de pouvoir de police.

2 - Signaler la course

Lorsque l'usager de la route est arrêté, lui demander quelle est la direction recherchée et lui donner l'information précise, lui signaler la présence d'une course cycliste, et qu'il va doubler des coureurs ou en rencontrer face à lui. Inviter l'automobiliste à regarder la course. Vous pouvez le préparer à repartir, en l'aidant à prendre un autre itinéraire si besoin.

3 - Quand arrêter la circulation, "USAGE PRIVATIF DE LA CHAUSSEE"

- Au vue de la ou des voitures ouvreuses ùunit de gyrophare orange ou ambre et de drapeaux rouges ou de gyrophre rouge, voir véhicule gendarmerie ou de police.
- Ne pas introduire de véhicule dans le sens de la course ou face à la course derrière ces véhiculesvoir RTS de la FFC.
- Attendre le passage, des échappés (s'il y en a), du peloton, des véhicules suiveurs(c'est à dire la "bulle").
- Rouvrir à la circulation après le passage de la Voiture Balai munit d'un gyrophare orange et drapeaux vert ou gyrophare vert ..
- En fonction des écarts plus 2 mn, et de la position des coureurs, faire entrer l'usager avec espace de sécurité suffisant que sur les circuits inférieur à 12 km, et que dans les ens de la course . Si plusieurs voitures sont en attente de rentrer sur le parcours : adopter le filtrage.

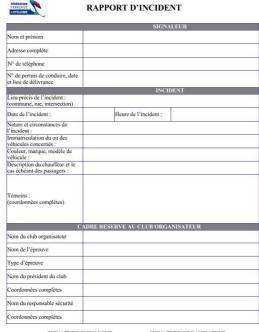
4 – Comment se positionner, quelques règles de bon sens

- Ne pas prendre de risque.
- Connaitre le parcours, et avoir le parcours (carte et horaire de passage).
- Etre dos à la course, face à la circulation, et non regarder la course.
- Le signaleur peut être amené à signaler, le sens de la course, un danger à l'aide d'un drapeau jaune
- Ne pas être au téléphone, pour des raisons personnelles
- Ne pas prendre de photo du passage de la course, si vous êtes seule, un véhicule peut passer à ce moment la.
- Etre vigilant à tous mouvements de circulation, même de piétons.
- Mais attention trop de sécurité, tue la sécurité. Le bon sens est roi.
- On vous place, juste avant et après la ligne d'arrivée, ne faites circuler aucun véhicules dans les 2 sens avant que la ligne ne parfaitement soit dégager, et que la grosse partie des concurrents ai passé la ligne.



5 - Rendre compte:

- Pour tout incident intervenant à un poste de signaleur, informer le responsable de la sécurité.
- S'il s'agit d'un usager de la route ne respectant pas vos consignes, prendre les informations suivantes:
 - relever le numéro d'immatriculation du véhicule
 - préciser si le conducteur est un homme ou une femme
 - indiquer l'heure et le lieu
 - Remplir la Fiche d'incident (document FFC: https://www.ffc.fr/wp-content/uploads/2018/04/Rapportdincident.pdf)



SIGNATURE SIGNALEUR

SIGNATURE ORGANISATEUR

Autres éléments.

Vous avez un problème à votre poste :

- * une voiture immobilisée sur le circuit
- * un accident
- * autre obstacle

Alertez les coureurs!

6 - Ne jamais quitter son poste pendant la compétition si vous êtes seul Pour cette raison il est souhaitable de faire équipe.

7 - Attendre le signal de fin de course pour terminer sa fonction.



Moyen de communication

- Le téléphone portable
- La radio uhf et vhf (Attention l'utilisation de fréquence radio est soumis à réglementation et à paiement de taxe)

Avant le départ d'une course, il est utile de connaître les fréquences utilisé par le dispositif course

- Voiture ouvreuse
- Moto sécurité
- Commissaire
- Radio Tour

Car si tout le monde possède la même fréquence, certains perturberont la course même sans le vouloir. Le plus cohérant, est de laisser les fréquences VHF pour la course, et que les signaleurs utilisent les fréquence UHF (PMR 446 Mhz). Mais rien n'empêche d'être à l'écoute de Radio Tour pour connaître la position de la course, mais de ne pas émettre sur la fréquence.

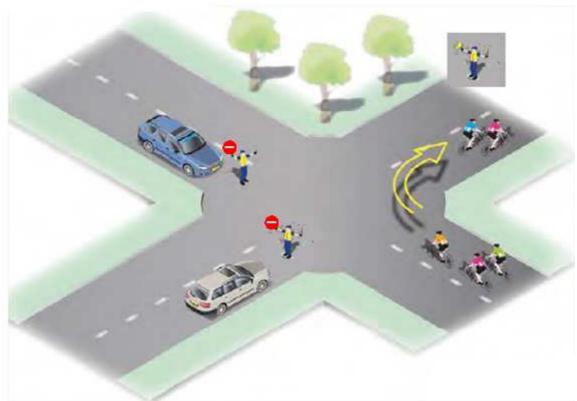
Un autre moyen de communication pour les signaleurs la Fréquence CB (22 Mhz), hélas abandonnée par certains.

Comment se placer: Tout placement est une question de bon sens, et de reflexion.
Il est en entendu que ce sont des raquettes K10 à utiliser et non des drapeaux jaunes (reservé aux dangers)



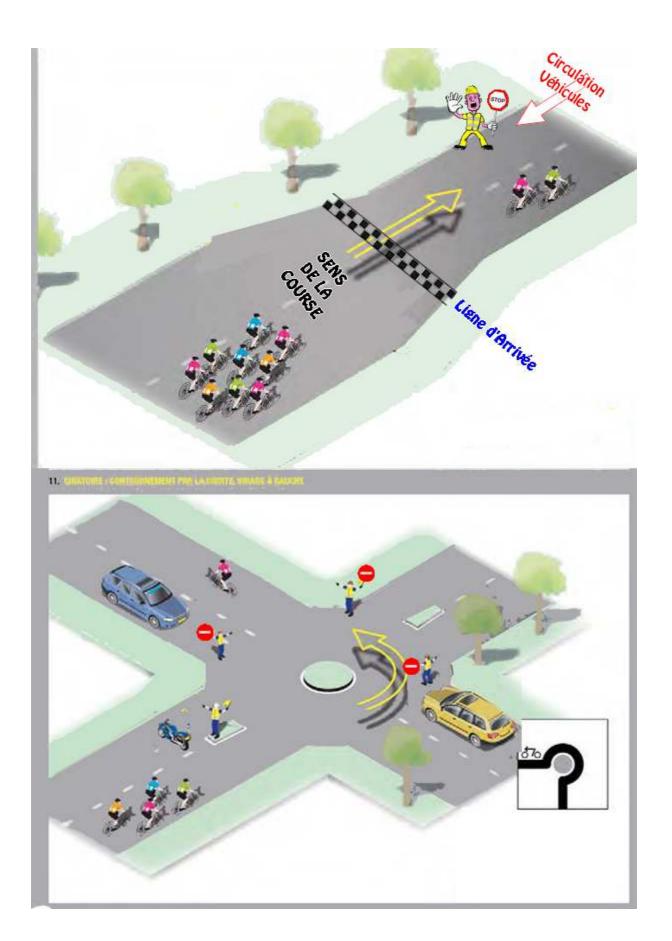
QUELQUES SITUATIONS DE COURSES :



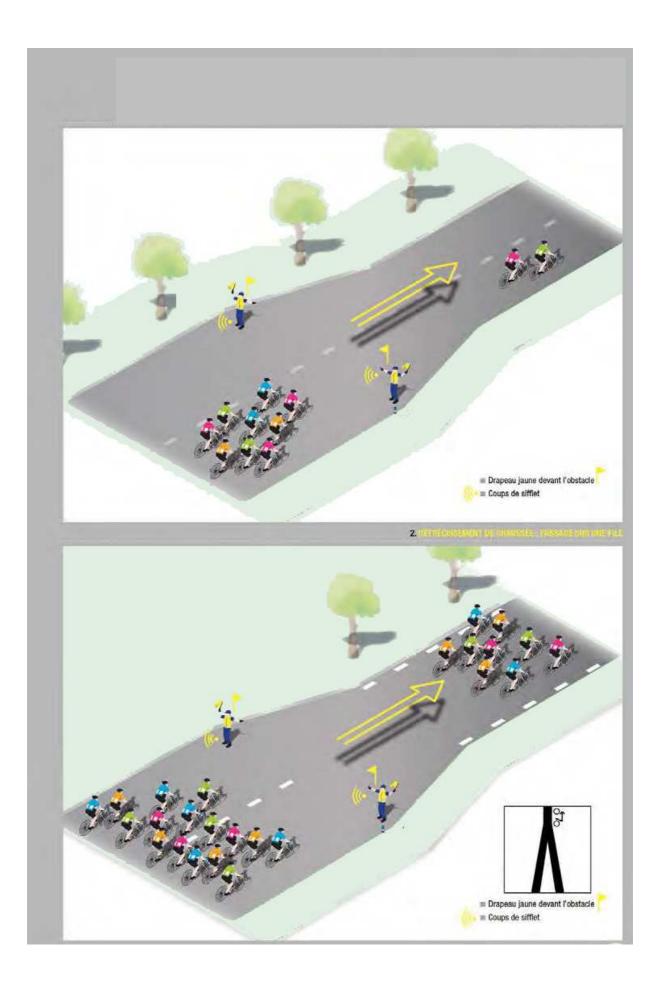




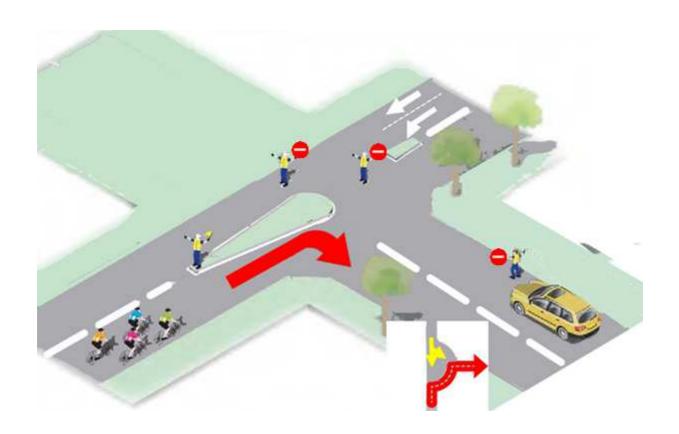












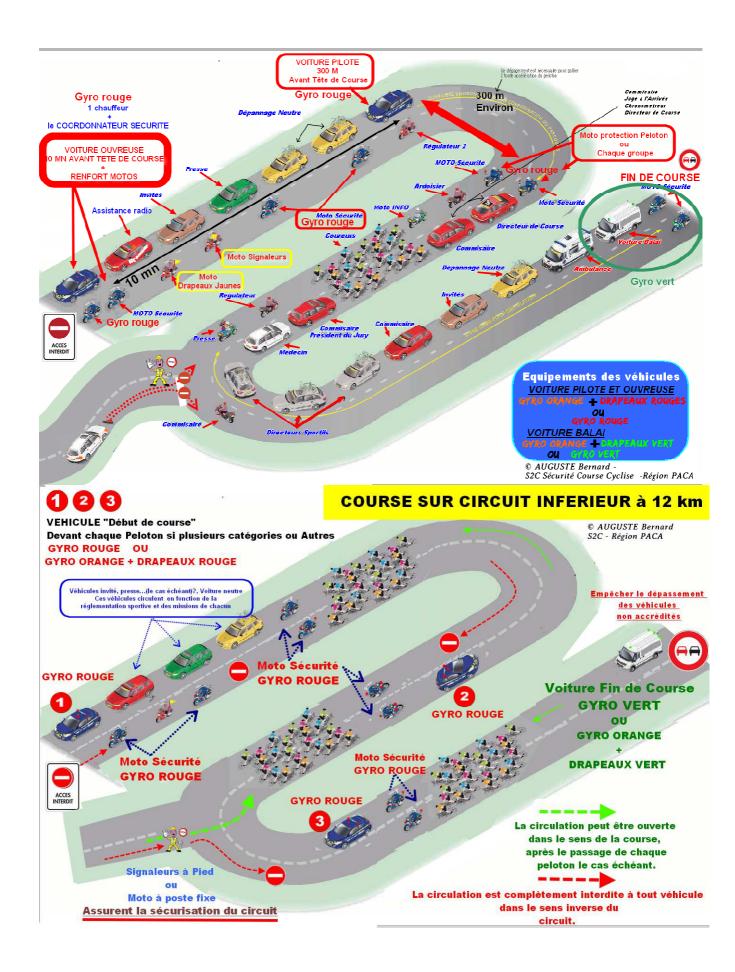


Nouvelle réglementation course à connaître la "BULLE" depuis avril 2018, aucun véhicule ne doit circuler depuis la voiture ouvreuse à la voiture balai, et quelle que soit le sens.

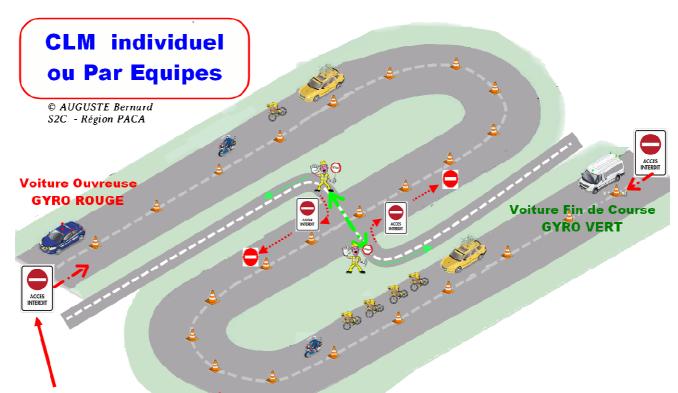
DOCUMENTS DE REFERENCE:

- https://www.ffc.fr/wp-content/uploads/2018/04/RTS-Regles-Techniques-et-de-Securite-des-epreuves-cyclistes-sur-la-voie-publique-V3-avril-2018.pdf
- Décret n° 2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives
- http://circulaires.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=43160









Si sur une portion de l'itinéraire, la circulation ne pouvait pas être interdite en sens inverse, alors la mise en place de séparateurs de voie serait nécessaire afin de garantir une voie de circulation privative pour le contre la montre.

Circulation sur le circuit :

usage privatif ou usage exclusif temporaire de la chaussée

Nota : la circulation est interdite dans le sens inverse de la course, entre le 1er coureur et le dernier coureur. Des cisaillements seront à prévoir par l'organisateur.

Si sur une portion de l'itinéraire, la circulation ne pouvait pas être interdite en sens inverse, alors la mise en place de séparateurs de voie serait nécessaire afin de garantir une voie de circulation privative pour le contre la montre

Afin de garantir la sécurité des participants et l'équité sportive, l'organisateur s'efforcera de tracer un itinéraire permettant de couper la circulation dans les 2 sens et permettre ainsi de privatiser la route pour l'épreuve de contre la montre.

En cas d'impossibilité de couper la circulation dans le sens de la course, l'organisateur devra s'assurer que les coureurs ne se fassent pas doubler par les véhicules qui circuleront sur l'itinéraire.

De Même, le dispositif de sécurité devra permettre d'arrêter les véhicules si un coureur venait à en doubler un autre. Le véhicule devant le coureur faisant office de véhicule « pilote » et le véhicule à l'arrière faisant office de véhicule de fin de bulle provisoire.

